

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

30/01/2020

Dossier complet le :

30/01/2020

N° d'enregistrement :

F09320P0030

1. Intitulé du projet

Commune d'Althen des Paluds, Entraigues sur la Sorgue chemin de la dragonette à la gare d'Althen
Commune de Monteux - chemin du Pré comte et des Esquerts et avenue des roulers
Réhabilitation du réseau d'eau potable en diamètre 450mm

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA REGION RHONE VENTOUX

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BOULETIN Jérôme Président du Syndicat

RCS / SIRET

2 5 8 4 0 1 4 4 7 0 0 0 6 9

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
22°	canalisation en DN 500mm d'une longueur de 4835ml canalisation en DN 300mm sur 35ml canalisation en DN 100mm sur 220ml canalisation en DN 53/63mm sur 70 ml canalisation en DN 40mm sur 1035ml soit un produit de la longueur par le diamètre d'environ 2500m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Travaux de renouvellement d'une canalisation structurante du réseau d'eau potable et renforcement de cette même conduite

4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre de la consolidation et du développement du réseau d'eau potable du Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône-Ventoux, un programme de travaux a été envisagé dans l'étude d'actualisation du schéma directeur d'Eau Potable de février 2013 réalisée par Safège. La conduite en DN450 entre Sorgues et Monteux assure la desserte des communes d'Entraigues-sur-la-Sorgue, d'Althen-des-Paluds et de Monteux. Elle assure également en secours la desserte de plusieurs commune du haut service.

Pour la majeure partie de son tracé, cette conduite d'eau potable longe les voies de chemin de fer et est particulièrement vétuste (nombreuses fuites).

Le Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône-Ventoux a donc décidé de lancer une opération de renouvellement et de déplacement d'une partie de cette conduite structurante sur les secteurs d'Entraigues sur la Sorgues, d'Althen des Paluds et de Monteux. La nouvelle conduite structurante aura un diamètre DN 500mm.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

renouvellement de la canalisation existante en DN 450mm sur deux secteurs :

- 1er secteur : depuis le chemin de la Dragonette sur la commune d'Entraigues sur la Sorgue (intersection chemin de Vaucroze) jusqu'à la gare) sur la commune d'Althen des Paluds (via le chemin de la conillère, le chemin des vertes rives, l'avenue du Jas, la route du cabanon). Dans le cadre de ce projet de renouvellement et de dévoiement du réseau, il sera nécessaire de reprendre plusieurs branchement d'eau potable afin d'assurer la continuité de service
- 2 ème secteur : Monteux Sud au niveau des chemin du pré du comte et l'avenue des Rouliers

Il est à noter que les sondages réalisés sur la conduite existante ont mis en évidence de nombreux signes de corrosion et des fuites sont fréquemment observées sur cette conduite.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Exploitation du réseau d'eau potable

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

rubrique n°22 => création d'une canalisation d'eau potable. Pas d'autre dossier auprès d'une autorité environnementale

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
n°22 canalisation en DN 500mm d'une longueur de 4835ml canalisation en DN 300mm sur 35ml canalisation en DN 100mm sur 220ml canalisation en DN 53/63mm sur 70 ml canalisation en DN 40mm sur 1035ml	2500m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Il s'agit de voies publiques il n'y a pas de numéro de parcelle.

Commune d'Entraigues sur la Sorgue (chemin de Vaucroze, chemin de la dragonette, chemin de la conillère)
Commune d'Althen des Paluds (chemin des vertes rives, avenue du Jas, route du cabanon).
- Monteux Sud (chemin du pré du comte, avenue des rouliers)

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 4 4 ° 0 0 ' 14 " 00 Lat. 4 ° 5 4 ' 17 " 00

Point d'arrivée :

Long. 4 4 ° 0 1 ' 49 " 78 Lat. 4 ° 5 8 ' 13 " 90

Communes traversées :

ENTRAIGUES SUR LA SORGUE; ALTHEN DES PALUDS; MONTEUX

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF Terrestre de type 1 - Les sorgues (930020308)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	arrêté préfectoral du 02 février 2016 Classement sonore 2016. Les routes concernées (D942 et D16) ne font pas partie du projet. Toutefois, la RD 16 sera croisée ponctuellement au niveau de l'intersection avec l'avenue du Jas.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Entraigues sur la sorgue : patrimoine naturel important lié à la Sorgue et ses canaux. le projet prévoit des canalisations enterrées sous chemin ou route. Il n'y aura donc aucun impact visuel à terme.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Commune d'Entraigues-sur-la-sorgue impactée par une servitude d'utilité publique (SUP) pour les canalisations de transport de matières dangereuse Risque d'inondation de plaine principalement par les Sorgues d'Entraigues, l'Auzon .. aléa faible (commune d'entraigues et d'althen) Plan de prévention des risques inondation Bassin sud ouest du Mont ventoux (monteux) - risque modéré

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ancienne fabrique de poudre de garance des Gaffins a été inscrite comme monument historique le 26/09/2016 => le projet est limitrophe du secteur au niveau de la route du Cabanon. Toutefois il s'agit d'un projet de renouvellement de canalisations enterrées sans impact visuel.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FR9301578 - la sorgue et l'Auzon : le projet se situe à proximité immédiate du site Natura 2000. Toutefois, le franchissement de la Sorgue d'Entraigues (chemin des vertes rives) ne fait pas partie du projet. Les travaux s'arrêtent de part et d'autre. De plus, le projet s'arrête en amont de la sorgue de Velleron. Les travaux seront réalisés sous chemins existants et sans impact sur la
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déblais des tranchées des canalisations : Les tranchées seront remblayées avec les déblais ou avec des matériaux nobles (sous chaussée revêtue) A noter que la nature des remblais est définie d'après les préconisations des services des routes (commune, communauté de commune ou département). Les déblais non utilisés sont concassés et/ou recyclés
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun impact car les tranchées sont réalisées sous chaussée ou sous accotement
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les seuls impacts sont liés à la présence d'engins de chantier durant une période de temps limitée pour le renouvellement du réseau. Les engins se déplacent à l'avancement du chantier et uniquement sur des chemins. L'impact est donc limité. A terme, les canalisations seront enterrées et il n'y aura donc aucun impact.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement en phase chantier avec le déplacement des engins et des camions nécessaires à la réalisation des travaux
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement en phase chantier avec le déplacement des engins et des camions nécessaires à la réalisation des travaux

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	idem bruits
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	es déchets sont des déblais des tranchées réalisées pour la pose de canalisations. Ces déchets sont revalorisés (concassage, réutilisation des enrobés...)

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Travaux réalisés sous des chemins , des voiries ou des accotements pas de modification de l'usage des terrains suite aux travaux
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	pas de modification de l'usage des terrains suites aux travaux

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Pour la sécurisation :

- le chantier sera fermé et non accessible à part au personne habilité
- la voirie sera nettoyée régulièrement et dès que nécessaire,
- la signalisation de chantier sera réalisée dans les règles de l'art et renforcée aux intersections,
- le maintien des cheminements piéton sera obligatoire et sécurisé
- le respect du PPSPS et du PGC SPS sera obligatoire
- concertation des services de police, de la commune, communauté de communes pour les arrêtés de voirie
- n° astreinte en cas de nécessité,

Pour la réduction des nuisances liées à la phase chantier :

- Les véhicules de chantier auront des certificats d'entretien régulier,
- Utilisation de matériel respectant les normes en vigueur d'insonorisation,
- Limiter la vitesse sur site,
- Arrêter les moteurs des engins quand ils ne travaillent pas,
- arrosage des matériaux pour limiter les envols de poussières

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Etant donné :

- la nature du projet de renouvellement d'un réseau d'eau potable structurant du syndicat qui est vétuste et sujet à de nombreuses fuites
- de l'objet des travaux (canalisation d'eau potable sans risque pour l'environnement en phase travaux et exploitation)
- de la localisation des travaux sous chaussée
- de l'absence de travaux au niveau de la Sorgue (raccordement de part et d'autre sans impact sur les rives et les habitats existants)
- de la durée limitée des travaux dans le temps
- de l'absence de modification de l'usage des terrains après travaux

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

le,

Signature

Télédéclaré le 30/01/2020